

Le Conseil Economique, Social et Environnemental nous coûte un million d'euros mensuels... Pour quoi faire ? Par Philippe Jallade

écrit par Philippe Jallade | 15 décembre 2014



L'ancien *Conseil Economique et Social* a acquis en 2008 une compétence en environnement, d'où sa nouvelle appellation de *Conseil Economique, Social et Environnemental* -CESE-, ainsi que la possibilité d'être saisi, pour avis, par voie de « pétition citoyenne ».

Le CESE est une bonne planque pour ses 233 membres. **Ils perçoivent une**

rémunération, en plus de leur rémunération professionnelle comme patrons (Medef) par exemple, ou en plus d'une autre planque ailleurs, comme responsable syndical par exemple (les responsables syndicaux, extrêmement minoritaires dans la société française, sont les plus représentés au CESE, leur contingent est de près de 30% des membres).

La rémunération brute mensuelle de chacun des membres est de l'ordre de 3.800 euros, sauf le Président et 18 « Présidents de Groupe », qui touchent évidemment beaucoup plus. A ajouter 72 « Personnalités » qui perçoivent une indemnité de moins de 1.000 euros par mois.

Le montant de 3 800 euros indiqué ci-dessus est réparti de manière égale, en :

. 1 838,23€ de rémunération, augmentée de 55,15€ d'indemnité de résidence,

. 1 893,38€ d'indemnité représentative de frais. Il est vrai que les syndicalistes sont toujours pour l'égalité, l'égalité raillée par Coluche à savoir « y'en a qui sont plus égaux que d'autres ».

Soit un montant de rémunérations versées à l'ensemble des membres du CESE et autres accessoires toxiques (« Personnalités ») pour les contribuables, de l'ordre de 1 million d'euros par mois. Sans compter les salaires des employés : « 145 fonctionnaires » et « 17 agents contractuels spécialisés ».

Ce gros bataillon de planqués puissamment armé d'euros pond de temps en temps un rapport, un avis, censé aider le législateur, rapport dont tout le monde se fout en réalité, du bla-bla convenu déjà cuit et recuit ailleurs, alibi de la belle vie aux frais du contribuable, des voyages « ultramarins » et tous azimuts. N'ayant peut-être pas trop à

s'occuper, le Président du CESE, Jean-Paul Delevoye, au curriculum vitae politique impressionnant, semble fier d'évoquer le bilan carbone annuel des déplacements des membres du CESE: 1.200 Tonnes.

http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2015/pap/pdf/DBGPGMPGM126.pdf

page 6, 2ème tableau

Delevoye, Président du CESE, Conseil Economique, Social et Environnemental n'a rien à dire sur son bilan carbone énorme ? **Il est payé 7 535,52 euros brut par mois pour ça ?**

Ailleurs dans le même document ci-dessus (milieu de la page 2), Delevoye, dont le patron direct est le premier ministre, déclare : « *En ce qui concerne la pétition citoyenne, le CESE avait reçu en février 2013 comme un fait politique, **les 700 000 signatures de la pétition** sollicitant un avis du CESE sur le projet de loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe ; **le bureau avait alors conclu à son irrecevabilité** pour des motifs juridiques ; cependant, le tribunal administratif de Paris ayant dans son jugement du 30 juin 2014 retenu une autre interprétation du droit (NOTE 1), le CESE appelle désormais de ses vœux une clarification des dispositions applicables et notamment de l'article 4-1 de l'ordonnance du 29 décembre 1958 portant loi organique concernant la saisine par pétition citoyenne* ».

Là, on dirait presque que Delevoye donne dans la victimisation à la sauce islamique, alors que c'est lui qui avait interprété la loi à rebours, arbitrairement, il l'avait bafouée ; il évoque maintenant un article de loi autre que ceux brandis par lui à l'époque. Ce nouvel article qu'il agite n'apporte rien de plus et ne lui servira à rien, il le sait.

Le siège du CESE est le Palais d'Iéna à Paris. On y fait beaucoup dans « [l'événementiel](#) », avec location des locaux.

A ce jour le CESE, *Conseil Economique, Social et Environnemental* est toujours inscrit dans la Constitution, article 69 à 71.

Le CESE jette une pétition de 700.000 personnes à la poubelle ? Jetons le CESE à la poubelle, ce qui fera économiser aux finances publiques 40 millions d'euros par an (cf. dernière ligne du tableau page 9 du document précédent mis en lien) (NOTE 2). Apparemment, mais dit plus élégamment, c'est aussi au programme de Marine Le Pen.

Philippe Jallade

NOTE 1 : Delevoye évite de dire clairement que : « ***La délibération par laquelle le bureau du Cese a déclaré irrecevable la pétition est annulée*** ».

NOTE 2 : Avec en prime une modeste diminution de bilan carbone (pollution atmosphérique) de 1.200 Tonnes/an.